

Mme Armamie ABDOUL WASSION
Conseillère départementale de Mamoudzou
Élue de la majorité départementale

Destinataires :

Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte
Monsieur le DGA en charge des affaires sociales
Monsieur le DGS
Conseil départemental de Mayotte
8 rue de l'hôpital
BP 101
97600 Mamoudzou

Objet : Demande d'informations

Mamoudzou, le 24 octobre 2016.

Monsieur le DGS,

Compte tenu des suspicions graves entourant les conditions d'attribution de l'appel à projet lancé par l'ARS le 23 décembre dernier pour la création du SPASAD, j'ai saisi le procureur de la République et alerté les ministères de la justice et des affaires sociales afin que toute la lumière puisse-t-être faite dans cette affaire et la majorité lavée de tout soupçons.

Il semble cependant que ces suspicions dépassent le seul cadre de la procédure d'appel à projet pour la création du SPASAD, pour concerner plus largement la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées (DPAPH), chapeautée par Monsieur le DGA en charge des affaires sociales et dont le directeur est M. Ben Younoussa Issouf Ali.

Pour rappel, M. Ben Younoussa Issouf Ali est un membre fondateur de l'association FIKIRA DJEMA DE NYAMBADAO qui est directement mêlée dans l'affaire du SPASAD. Celui-ci était d'ailleurs chargé du suivi de l'appel à projet litigieux au sein même de notre Conseil départemental.

Il apparait que les interrogations soulevées dans le cadre de la procédure d'appel à projet en vue de la création du SPASAD concernent également l'attribution des bons alimentaires dont le suivi n'a au demeurant jamais fait l'objet de la moindre communication de la part du service concerné.

Je considère que l'accompagnement dans la dignité des personnes en situation de difficultés ou de dépendance est une mission de service public, d'intérêt général, et je refuse de me résoudre à ce que nos concitoyens puissent être perturbés dans la jouissance de services alloués par le département du fait de possibles manœuvres au sein de notre institution.

C'est pourquoi je vous demande, compte tenu des suspicions fortes entourant de façon générale la gestion des affaires sociales du département, révélées dans le cadre de l'affaire du SPASAD, de bien vouloir fournir, sous quinzaine, un état détaillé de la répartition des bons alimentaires effectuée par la DPAPH, pour les années 2013, 2014, 2015 et les encours de 2016 ainsi que le règlement d'intervention relatif à la distribution des bons alimentaires qui détermine les modalités et les personnes habilitées à intervenir en la matière outre les catégories de bénéficiaires.

Dans cette attente, je vous prie, Messieurs, de recevoir mes salutations distinguées.

Armamie ABDOUL WASSION